



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 28 mars 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 22 mars 2019 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 28 mars 2019 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 07 - Votants : 32 - Absent : 1.

**Présents :** Mme LOISELEUR - M. DELLOYE - M. PRUCHE - Mme ROBERT - M. DEROODE - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme GORSE-CAILLOU - Mme LUDMANN - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. L'HELGOUALC'H - M. BIJEARD - Mme TEBBI - M. CURTIL - Mme BAZIREAU - Mme PRUVOST-BITAR - M. LEFEVRE - M. MILANDOU - Mme BENOIST - Mme BONGIOVANNI - Mme MIFSUD - Mme PRIN - M. FLEURY - Mme AUNOS - Mme REYNAL - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** Mme MULLIER à Mme BENOIST - M. CLERGOT à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOISSENOT à M. DELLOYE - Mme LEBAS à Mme BAZIREAU - M. PESSÉ à M. FLEURY - Mme HULI à Mme PRIN - M. DUBREUCQ-PÉRUS à Mme AUNOS - **Absent :** M. GUALDO - **Secrétaire de séance :** Mme BONGIOVANNI - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 16 - AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues - Révision

**Monsieur DELLOYE expose :**

Vu la délibération du 29 mars 2018 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1801,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux de restauration des Grandes Orgues ont débuté en 2018,

Considérant que ces travaux se poursuivront tout au long des années 2019 à 2021,

Considérant qu'il a été inscrit 400 000 euros de crédit de paiement au budget primitif 2019, il n'y a pas lieu de mobiliser inutilement des crédits au budget supplémentaire 2019.

Il convient de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant global de l'AP :	1 100 000,00 €
Crédits de paiement réalisés en 2018 :	53 239,62 €
Crédits de paiement prévus pour 2019 :	400 000,00 €
Crédits de paiement prévus pour 2020 :	400 000,00 €
Crédits de paiement prévus pour 2021 :	246 760,38 €

**Nouvelle répartition des crédits de recette :**

Crédits de paiement 2018 :	53 239,62 €
Crédits de paiement 2019 :	350 000,00 €
Crédits de paiement 2020 :	400 000,00 €
Crédits de paiement 2021 :	296 760,38 €

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 19 mars 2019,

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2313/324 du budget de la Ville.

**L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme PRUVOST-BITAR, M. CLERGOT par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme REYNAL),**

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération.



Pascaline LOISELEUR  
Maire de Senlis